

## Ville de La Chaux-de-Fonds

### **POLITIQUE DE STATIONNEMENT** **NOTICE EXPLICATIVE À L'ATTENTION DES VISITEURS** (nouvelles règles dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020)

#### **ZONE CENTRE-VILLE**

Je parque en utilisant un disque de stationnement officiel, en régime "zone bleue", selon les règles inscrites au verso du disque de stationnement.



#### **ZONE URBAINE (cases blanches limitées 2 heures)**

Du lundi au vendredi, de 07h00 à 19h00, je parque maximum 2 heures avec le disque de stationnement.

Chaque soir, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, je parque librement.

Je peux également acquérir des cartes à gratter pour une durée d'un jour ou d'une semaine (en vente aux divers guichets communaux et partenaires ainsi que via le système print@home).



#### **PARKINGS D'ECHANGE**

Dans certains parkings, une partie des places peut être utilisée contre paiement horaire.

#### **QUARTIERS PERIPHERIQUES (HORS DE LA ZONE URBAINE)**

Le stationnement reste libre.